



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État : services extérieurs
Question orale n° 1390

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur l'avenir de la brigade des douanes de Quimper. Cette structure est aujourd'hui menacée de fermeture dans le cadre de la révision générale des politiques publiques alors même qu'en 2010 ses résultats ont dépassé de 50 % et plus la plupart des objectifs de performance.

Texte de la réponse

AVENIR DE LA BRIGADE DES DOUANES DE QUIMPER

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Urvoas, pour exposer sa question, n° 1390, relative à l'avenir de la brigade des douanes de Quimper.

M. Jean-Jacques Urvoas. Je souhaite interroger le ministre du budget sur l'avenir de la brigade des douanes de Quimper. Dans un courrier qu'il m'avait adressé en juillet 2010, il se montrait plutôt rassurant et m'informait qu'aucune décision ne serait prise avant 2012. Pourtant, dans ma circonscription et dans le département, des rumeurs insistantes évoquent une fermeture d'ores et déjà programmée. Confiant dans la parole de l'État, je n'y aurais pas attaché d'importance si tout un faisceau de présomptions ne contribuait, objectivement, à leur conférer un certain crédit.

Ainsi, comment interpréter autrement que comme une intention de fermer la brigade, la saignée continue de ses effectifs, passés à dix agents en 2011 contre quatorze il y a encore un an ?

Comment analyser la réduction des moyens matériels à laquelle elle est confrontée, comme la suppression d'une partie de ses véhicules de service ?

Comment appréhender les entraves aux capacités opérationnelles de l'unité, qui a, voici peu, été privée de sa faculté de procéder à certains contrôles ?

Sans être exagérément suspicieux, j'ai donc voulu interroger le ministre car, de fait, tout se passe comme si l'on s'échinait à faire de cette brigade une coquille vide dont le simple bon sens conduirait ensuite à entériner la disparition.

Je rejette d'autant plus l'intention que l'on perçoit que la brigade a enregistré en 2010 des résultats d'activité tout à fait remarquables, dépassant de 50 % et plus la plupart de ses objectifs de performance. Il s'agit donc d'un outil remarquable, dont la disparition ne manquerait pas d'avoir des conséquences néfastes.

Déjà, ces dernières années, les brigades de Concarneau, du Guilvinec, de Camaret et de Landerneau ont été supprimées, de même que celles de Vannes et de Lannion dans les départements voisins. Cela rend extrêmement problématique un contrôle efficace du littoral breton, alors que la région possède une frontière extracommunautaire.

C'est pourquoi, je vous demande, madame la secrétaire d'État, en lieu et place du ministre du budget, de m'indiquer si ce qui m'avait été annoncé, à savoir qu'il n'y aurait pas de fermeture avant 2012, est confirmé ou si le Gouvernement a changé d'intention.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale*. Permettez-moi d'abord, monsieur le député, d'excuser François Baroin, retenu ce matin, et de saluer en son nom, comme il a eu l'occasion de le faire dans cette enceinte il y a quelques semaines, la démarche de modernisation engagée depuis plus de dix ans par la direction générale des douanes et droits indirects. Cette dernière, comme les autres administrations de l'État, nous donne un bel exemple d'administration qui s'est modernisée, réformée, et qui, dans le cadre de la RGPP, améliore ses résultats tout en réduisant ses effectifs. Vous évoquez le cas particulier de la brigade de surveillance douanière de Quimper, qui serait menacée de fermeture.

Vous le savez, la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nantes redéploie actuellement ses moyens de surveillance terrestre pour les positionner au plus près des flux de personnes et de marchandises et intensifier ainsi les interventions des brigades des douanes contre les trafics frauduleux.

Cette démarche repose sur le constat de l'inadaptation partielle de l'implantation des forces aux principaux courants et bassins de fraude. Elle se traduit en Bretagne par la fermeture programmée des brigades de Lannion et de Vannes et par l'amélioration de la capacité opérationnelle d'autres unités, comme c'est le cas à Brest et à Rennes avec un renforcement par des motards.

En revanche, aucune autre fermeture de brigade des douanes n'est à ce jour envisagée en Bretagne qui, avec sept brigades terrestres et quatre unités garde-côtes, reste l'une des circonscriptions les mieux couvertes par la douane.

Le devenir de l'unité de Quimper sera examiné, comme cela a été annoncé aux personnels douaniers, en 2012, à la lumière de l'étude menée par la direction interrégionale de Nantes, qui prendra notamment en compte sa contribution à la lutte contre la fraude.

En effet, les résultats enregistrés par cette unité ces dernières années, contrairement à ce que vous venez de dire, ne sont pas satisfaisants. En 2010, elle n'a pas atteint quatre des six objectifs principaux qui lui étaient fixés, dont les plus sensibles concernent les saisies de stupéfiants - elle a réalisé 54 % de l'objectif - et de tabacs, avec 33 %.

Aussi les conditions d'intervention et les méthodes de fonctionnement de la brigade de Quimper ont-elles été redéfinies en juillet 2010, en cohérence avec le nouveau dispositif de surveillance douanière mis en oeuvre au niveau interrégional. Ce dispositif repose maintenant sur une meilleure coordination et une meilleure articulation de l'action des services douaniers bretons sur les axes routiers et sur les moyens de transport, afin d'améliorer leur efficacité dans la recherche et l'appréhension des trafics frauduleux.

La pertinence de ce nouveau dispositif s'appréciera sur la durée. C'est dans ce cadre que sera évalué à la fin de 2012 le devenir de la brigade de Quimper.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Urvoas.

M. Jean-Jacques Urvoas. Madame la secrétaire d'État, je vous saurais gré de faire savoir au ministre du budget que je ne suis pas totalement rassuré. En effet, l'État dit ne pas vouloir supprimer cette brigade, mais la prive de ses moyens tout en lui demandant de faire des efforts supplémentaires. Vous évoquez la lutte contre le trafic de stupéfiants. La brigade de Quimper est à la troisième place en Bretagne pour les résultats dans ce domaine. S'agissant de la lutte contre la contrefaçon, elle est la première. Avec peu d'effectifs, elle obtient déjà beaucoup. Vous supprimez des effectifs et vous demandez des résultats supplémentaires. À un moment, c'est la quadrature du cercle.

J'ose espérer que, dans l'avenir, le Gouvernement reviendra sur cette position. De toute façon, comme il n'y aura pas de décision avant fin 2012, tout va bien...

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1390

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2572

Réponse publiée le : 30 mars 2011, page 2093

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mars 2011